

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition aux députés de la Chambre des communes, en Parlement assemblé. Celle-ci porte la signature de 37 Canadiens du Manitoba venant de Dauphin, de Gilbert Plains, de Swan River et de Valley River. Parmi les signataires, 32 sont membres du syndicat du blé du Manitoba. Ils déclarent que les agriculteurs ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales selon le tarif du Nid-de-Corbeau pendant la campagne 1981-1982 et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et déclarent que les agriculteurs de l'Ouest ne devraient payer que le tarif du Nid-de-Corbeau.

● (1510)

Par conséquent, les pétitionnaires, membres du Manitoba Pool Elevators, demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et, comme il se doit, ils ne cesseront de prier.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 33 résidents de la région de Hepburn, en Saskatchewan, dont 30 sont membres du syndicat du blé de la Saskatchewan. Cette pétition s'adresse à la Chambre des communes, en Parlement assemblée et précise que les signataires se prévalent de leur droit de présenter un grief commun. Ceux-ci déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales selon le tarif du Nid-de-Corbeau pendant la campagne agricole de 1981-1982 et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale.

Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et qu'ils ne devraient payer que le tarif du Nid-de-Corbeau. Ils demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales.

M. Stan Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter à la Chambre des communes, en Parlement assemblée, une pétition signée par des membres du syndicat du blé de la Saskatchewan qui sont agriculteurs dans les régions d'Asquith, de Saskatoon et de Hepburn, dans la province de la Saskatchewan.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel du Nid-de-Corbeau.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'ai une autre pétition signée par 37 habitants du Manitoba, dont au moins 18 sont membres du Manitoba Pool Elevators.

Dépôt de projets de loi

Ils prient humblement la Chambre de maintenir le tarif du Nid-de-Corbeau.

En foi de quoi, les soussignés prient humblement le Parlement de maintenir le tarif actuel pour le transport du grain. Et comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Mme le Président: J'espérais qu'ils auraient tous prié en même temps.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Comme les deux pétitions sont identiques, on aurait pu les présenter en même temps pour nous épargner du temps. Les députés savent que notre temps est précieux et que nous ne disposons que de brefs moments pour présenter les pétitions. On peut évidemment le faire, mais il est possible de procéder d'une autre façon, c'est-à-dire en les déposant. Comme il s'agissait de pétitions identiques, le député aurait pu les mentionner en même temps.

M. Benjamin: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Que doivent faire les députés lorsqu'ils reçoivent des pétitions distinctes, signées par des citoyens habitant des centaines de localités différentes et qui nous parviennent à des dates différentes?

Mme le Président: A l'ordre. Les députés peuvent présenter ces pétitions, mais rien ne les empêche de les regrouper ou de les remettre au greffier. Je ne veux nullement empêcher les députés de présenter des pétitions, je cherche seulement à nous faire gagner du temps mais, apparemment, ce n'est pas le cas.

* * *

LA LOI SUR L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DES PERSONNES ÂGÉES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine) demande à présenter le projet de loi C-686, tendant à constituer une assemblée consultative des personnes âgées.

Des voix: Expliquez-vous!

M. McKenzie: Madame le Président, le député de Victoria (M. McKinnon) est certainement ravi d'appuyer ce projet de loi. Il créerait une assemblée consultative des personnes âgées, ayant pour rôle d'aider le gouvernement fédéral à établir des programmes et à assurer des services pour cette couche de plus en plus importante de la population.

Comme le nombre de personnes âgées augmente au rythme de 3 p. 100 par an, les problèmes s'amplifient au même rythme. Ce projet de loi permettrait à des groupements de personnes âgées de se réunir ici, une fois par an, pour discuter collectivement de leurs problèmes et faire des recommandations et des propositions au gouvernement. Ce Parlement des personnes âgées existe dans un certain nombre d'États américains et il a donné d'excellents résultats.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)